



**FAMILLES
RURALES
JEUNES**

Jeunes Action !

Note explicative

Un nouveau souffle pour Jeunes Action !

Jeunes Actions ! veut recentrer son action et son financement sur les projets des groupes jeunes Familles Rurales afin de faciliter la mise en réseau, la structuration de la branche jeunesse. Jeunes Action ! être un premier pas vers la vie associative.

Depuis 12 ans, le Crédit Mutuel et Familles Rurales sont partenaires pour valoriser les projets de jeunes dans le milieu rural à travers les Trophées JPASS. Depuis quelques années le nombre de projets est en baisse et la qualité des projets n'est pas toujours au rendez-vous. Peu de projets Familles Rurales sont primés.

Pour rappel, en 2013, la fédération nationale a organisé les rencontres de Talmont pour mettre en avant les questions de jeunesse dans le Mouvement. En 2014, le Mouvement a voté en assemblée générale le projet jeunesse et la structuration de la branche jeunesse.

Actuellement 7 Comités départementaux jeunes existent sur 83 fédérations. La branche jeunesse a du mal à se structurer et peu de jeunes prennent des responsabilités dans leurs associations.

Pour ces raisons le Crédit Mutuel et Familles ont décidé d'impulser une nouvelle dynamique en transformant les Trophées JPASS en une bourse Jeunes Actions !

Les objectifs :

Généraux :

- ✚ Structurer la branche jeunesse du Mouvement Familles Rurales.
- ✚ Proposer une incitation et une aide à la structuration.

Opérationnels :

- ✚ Proposer une bourse et un kit méthodologique à destination des groupes de jeunes.
- ✚ Mettre en lien les différents groupes de jeunes Familles Rurales.
- ✚ Valoriser les groupes de jeunes du Mouvement.

Public :

- ✚ Jeunes adhérents de Familles Rurales de 12 à 25 ans
- ✚ Groupe locaux, départementaux et régionaux Familles Rurales

Nombre de bourses :

5 bourses d'un montant de 2 000 € chacune.

Vous voulez faire bouger votre village ? Dynamiser votre relais Jeunes, foyer, club ?

Développer un projet ?

Critères :

- Avoir déposé son dossier dans les délais impartis.
- Avoir entre 12 et 25 ans.
- Former un groupe de minimum 5 personnes.
- Être adhérent de Familles Rurales.
- Ne jamais avoir eu de bourse.
- Vouloir agir concrètement sur son territoire rural.
- Dossier réalisé par les jeunes.
- Vouloir porter la parole des jeunes.

Dossier à constituer :

Pour postuler à une demande de bourse il faut constituer un dossier libre avec les pièces suivantes :

- ✚ Une lettre de motivation (écrite par les jeunes) expliquant l'objectif de leur groupe de jeunes pour avoir une bourse, la bourse sera destinée à quel usage...
- ✚ Un règlement/charte de fonctionnement. (Comment le groupe souhaite fonctionner, y a-t-il un président ?, un responsable, si certains ne participent pas aux différentes actions que se passe-t-il ? Quelle est la place de l'animateur ?...)
- ✚ Un calendrier prévisionnel (réunion de travail, animation, opérations d'autofinancement...).
- ✚ Budget prévisionnel
- ✚ Liste des jeunes membres du groupe (nom, prénom, âge, adresse et mail).
- ✚ Une présentation libre des membres (vidéos, photos, texte...) c'est maintenant qu'il faut de l'imagination ☺.

Les jeunes ont des choses à dire, laissons-les s'exprimer et constituer le dossier. L'animateur est là **pour les accompagner** dans la constitution du dossier.

Déposez le dossier en version numérique à secretariat.fnat@famillesrurales.org

La sélection :

Les membres du Comité National Jeunes réalisent la sélection des candidatures. Le Crédit Mutuel participera aux auditions finales.

Déroulement de la sélection :

- ✚ Examen des dossiers et sélection des groupes pour les auditions.
- ✚ Auditions en **visioconférence obligatoire** pour les groupes sélectionnés. (au moins 2 jeunes obligatoires).

A noter, pour une meilleure qualité de visioconférence, les auditions auront lieu – dans la mesure du possible - dans les agences du Crédit Mutuel, partenaire et membre du jury. L'animateur, référent jeunesse pourra être présent mais ne devra pas prendre la parole. Ici place aux jeunes !

Aide/ appui :

Notre partenaire le Crédit Mutuel a une plateforme en ligne pour aider et accompagner les associations. Des outils sont à votre disposition pour guider, accompagner les jeunes dans le montage de leur dossier. Vous retrouverez ici des exemples de règlements intérieurs d'associations, des exemples de budget prévisionnel...

Lien : <https://www.associatheque.fr/fr/>

Pour accéder à la partie privée du site et notamment télécharger des modèles de documents, notre partenaire vous offre un accès gratuit ; il vous suffit de saisir ces codes sur le site associatheque.fr :

Identifiant : 680001309915 - Mot de passe : 20182018 (valables jusqu'au 31 décembre 2018)

Calendrier :

- 8 avril 2018 – Ouverture de l'appel à candidature.
- 31 août 2018 – Clôture de l'appel à candidature.
- 22 et 23 septembre 2018 – Examen des dossiers par les jeunes du CNJ.
- Octobre 2018 – Auditions en visioconférence des groupes sélectionnés.
- 12 et 13 octobre 2018 – Remise des bourses et du kit méthodologique aux groupes sélectionnés.

Contact :

Aurore Saada, conseillère technique enfance, jeunesse, BAFA/D

01 44 91 88 88

aurore.saada@famillesrurales.org